



Communiqué de presse

Paris, le 24 octobre 2024

L'ACPR publie son rapport statistique annuel : « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance en 2023 »

Le rapport statistique annuel de l'ACPR est un complément à son rapport d'activité, publié le 29 mai 2024¹. Il constitue un document de référence présentant les principaux chiffres du marché français de la banque et de l'assurance. Il couvre et synthétise **les principales données prudentielles et comptables collectées** auprès des établissements bancaires et des organismes d'assurance supervisés par l'Autorité.

Le début de l'année 2023 a été marqué par une rapide remontée des taux d'intérêt et de fortes tensions sur la stabilité financière tandis que le contexte géopolitique restait dégradé. Dans cet environnement peu favorable, le secteur financier français, à l'instar du secteur européen dans son ensemble, a fait preuve d'une grande solidité.

En dépit d'une rentabilité qui s'érode, les fondamentaux du **secteur bancaire** français sont demeurés solides. Le bilan agrégé des banques françaises a progressé de manière modérée : +1,1 % en 2023 contre +4,4 % en 2022. Le produit net bancaire a quant à lui reculé de 2,9 %, en raison notamment de la contraction de la marge nette d'intérêt (-4 milliards d'euros). Il représente le principal facteur explicatif de l'augmentation du coefficient d'exploitation (+3,5 points de base). Le résultat net a en revanche enregistré une hausse de 2,3 % par rapport à 2022 sous l'effet d'éléments exceptionnels principalement et, dans une moindre mesure, d'une baisse du coût du risque.

La qualité des actifs bancaires s'est légèrement dégradée. Toutefois, le taux de prêts non performants (« Non Performing Loans », NPL) au bilan des banques françaises ne progresse que de +0,1 point de pourcentage, à 2,8 %, un taux qui demeure au niveau de la moyenne européenne. Cette légère hausse est imputable aux crédits aux SNF (+0,2 point de pourcentage, à 3,6 %) et reflète le rebond du nombre de défaillances d'entreprises par rapport à 2022.

La situation prudentielle du système bancaire est demeurée robuste, la solvabilité ayant légèrement progressé de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2022. Fin 2023, le secteur bancaire français a ainsi affiché un ratio de solvabilité CET1 de 16,2 %, relativement élevé par rapport à ses pairs européens. Les ratios prudentiels de liquidité sont également largement supérieurs aux minimums réglementaires avec un ratio LCR moyen à 151,6 % et un ratio NSFR à 114,3 %.

Le **secteur de l'assurance** a également fait preuve de résilience, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, d'une sinistralité (assurance non-vie) toujours élevée et d'une inflation qui constitue un facteur de coût supplémentaire.

L'assurance-vie enregistre une hausse de la collecte brute de 2,3 milliards d'euros, tirée par un certain regain d'intérêt pour les supports en euros, en dépit d'une concurrence forte des autres produits d'épargne (comptes à terme en particulier). Du fait d'une progression des rachats et prestations, l'assurance-vie finit l'année 2023 en légère décollecte nette (- 2,3 milliards d'euros) mais réalise un 1^{er} semestre 2024 exceptionnel (+15,4 milliards d'euros de collecte nette).

Le secteur de l'assurance non-vie progresse sur la plupart des lignes d'activité en 2023 et améliore globalement sa rentabilité technique en dépit d'une hausse de la sinistralité. En particulier, l'assurance de catastrophes naturelles a vu ses sinistres augmenter de 37 % pour atteindre un plus haut niveau depuis

¹ [Rapport d'activité 2023 | Banque de France \(banque-france.fr\)](https://www.banque-france.fr/rapport-activite-2023)

2009, en répercussion des évènements intervenus en 2022 et 2023 (orages de grêle, tempêtes, inondations).

La solvabilité des organismes d'assurance est au global restée très confortable avec un taux de couverture du capital de solvabilité requis (CSR) à 250 % fin 2023, en progression par rapport à 2022.

« En 2024, le secteur financier devrait bénéficier du reflux de l'inflation et de l'assouplissement monétaire. Toutefois, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes, d'incertitudes macroéconomiques et de montée progressive du coût du risque, l'ACPR maintient sa vigilance sur la qualité des actifs financiers et la rentabilité des établissements. », commente Nathalie Aufauvre, secrétaire générale de l'ACPR.

Ce rapport, ainsi que les versions précédentes, sont consultables à l'adresse suivante :

<https://acpr.banque-france.fr/liste-chronologique/chiffres-du-marche-francais-de-la-banque-et-de-lassurance>

À propos de l'ACPR : Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> Suivez nous sur LinkedIn et Twitter



